

Service des Affaires
juridiques
Blandine Continant

**ARRÊTÉ PORTANT REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR LE
MAIRE POUR LA SIGNATURE DE VENTE D'UN BIEN SITUÉ 124-126
AVENUE D'ALFORTVILLE CHOISY-LE-ROI**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales relatif au remplacement du Maire en cas d'empêchement,

Vu la délibération N° 20.065 en date du 4 juillet 2020 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération N° 20.066 en date 4 juillet 2020, fixant à 16 le nombre d'adjoints au Maire,

Vu la délibération N°20.067 en date du 4 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints,

Vu la délibération N° 23-111 en date du 20 novembre 2023 modifiant la délibération N° 20.067 en date du 4 juillet 2020,

Vu la délibération n° 24.100 du 25 septembre 2024 autorisant la cession par la commune d'un bien situé 124-126 avenue d'Alfortville à Choisy-le-Roi,

Considérant l'empêchement du Maire d'être présent lors de la signature de l'acte de cession du bien précité,

ARRÊTÉ

Article 1 : En raison de l'empêchement de Monsieur le Maire, il est donné délégation à Monsieur Frédéric DRUART 5^{ème} adjoint au Maire, pour la signature de l'acte de cession d'un bien appartenant à la commune situé 124-126 avenue d'Alfortville à Choisy-le-Roi.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des services sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

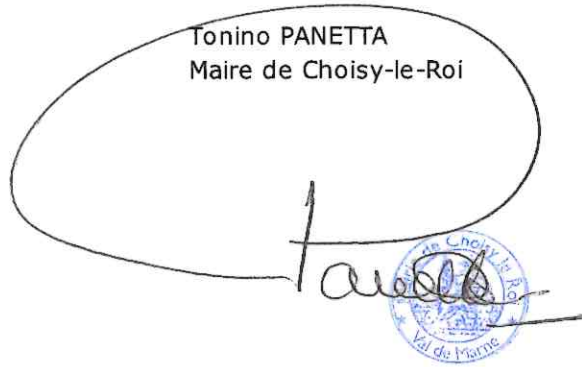
- Monsieur le Préfet du Val de Marne,
- La comptable assignataire,
- Les Notaires,
- À l'intéressé,

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et de sa publication sur le site de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à, Choisy-le-Roi, le 17 décembre 2024

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Tonino', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Choisy-le-Roi' and 'Val de Marne' around a central emblem. A large, hand-drawn oval encircles the text 'Tonino PANETTA Maire de Choisy-le-Roi' located above the signature and stamp.